

Lo comi-voyageu et lo naz : (inédit)

Autor(en): **Dénéréaz, C.-C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.
ETRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nos maçons d'autrefois.

On a souvent remarqué avec étonnement que tous ou presque tous les ouvriers maçons qui travaillent dans notre pays sont d'origine étrangère, et que le nombre de nos nationaux qui se livrent à ce métier est si infime qu'il ne vaut presque pas la peine d'être mentionné.

A ce propos nous croyons intéressant de reproduire de très curieux détails publiés dans la *Chronique agricole* :

Après avoir fait ressortir tous les progrès obtenus dans l'amélioration du bétail, ce journal constate que dès le commencement du siècle l'administration vaudoise prit des mesures pour l'encourager, et que des soins intelligents ont remplacé le laisser-aller du siècle dernier.

Cela laisser-aller, qui nous étonne aujourd'hui, avait pour raison la misère du campagnard vaudois au dix-huitième siècle. Tandis que le paysan du pays bernois allemand, selon ce que nous dit le Dr Geiser de Berne, était dans un bien-être proverbial, on ne pouvait pas trouver une pareille condition dans le Pays-de-Vaud, et il n'est pas étonnant que, malgré son caractère gai, le Vaudois n'eût pas de courage pour son train de campagne.

Du reste, si, actuellement, on se plaint de ce que l'habitant des campagnes déserte son village pour trouver un gain plus facile dans l'industrie ou dans le commerce, ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette plainte, on la formulait déjà au siècle dernier.

Un sieur J.-A. de Luc, lecteur de Sa Majesté la reine Charlotte d'Angleterre et qui demeurait à *Mon-Repos* (Lausanne), écrivait en 1775 à propos des habitants du comté de Neuchâtel et Vallangin :

« Ces peuples, naturellement très industrieux, avaient peut-être poussé plus loin qu'aucun autre tous les arts utiles de la vie champêtre aisée. Ils étaient entre autres les meilleurs maçons et charpentiers de bien loin à la ronde; et ces vallées, comme autant de ruches, envoyaient tous les étés des essaims d'ouvriers de ce genre, qui bâtissaient dans toutes les villes d'alentour, à vingt ou trente lieues de leur pays, et qui y revenaient l'hiver, apportant leurs petites épargnes, pour vivre sobrement avec leurs parents des denrées recueillies par ceux-ci en leur absence... »

« Les maîtres sous qui les ouvriers allaient travailler étaient encore de leur pays, quoique établis dans les villes. J'ai vu le temps où nous n'avions peut-être pas un maître maçon, ni charpentier à Genève qui ne fût *Neuchâtelois*; et dans ce même temps aussi, les maîtres n'avaient pas un ouvrier qui ne fût leur compatriote. Nous appelions les ouvriers des *hirondelles*, parce qu'ils arrivaient en troupes comme les oiseaux au printemps, et partaient de même en automne. »

Recherches historiques.

LE BOUCLIER DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

On lit dans le journal *Le Neuchâtelois*, du 28 mai 1861 :

« Le bouclier acquis récemment par le Musée cantonal de Soleure paraît être celui que Charles-le-Téméraire portait dans ses guerres contre les Confédérés et qui est tombé entre leurs mains lors du partage du butin. »

Ce bouclier est-il encore à Soleure ?

P. D.

Notre correspondant pose là une question intéressante, surtout dans ce moment où la grande fête dramatique qui se prépare à Grandson fait beaucoup parler de Charles-le-Téméraire. Espérons qu'il se trouvera parmi nos lecteurs quelqu'un assez bien renseigné pour y répondre.

Ceci nous a rappelé que dans le numéro du *Conteur* du 12 septembre 1896, à propos de diverses antiquités du groupe de l'Art ancien, à l'Exposition de Genève, nous exprimions le désir de savoir dans quel musée de la Suisse on a conservé la tente du duc de Bourgogne, prise par les Confédérés, dans le camp abandonné par l'ennemi, à la bataille de Morat.

Dès lors il nous est tombé sous la main un récit d'une grande fête célébrée à Berne le 21 juin 1853, cinq centième anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération, et qui nous fait supposer que la fameuse tente est au musée de Berne.

Après divers détails sur l'aspect grandiose du cortège, le chroniqueur continue en ces termes :

« Jusqu'ici tout le monde est à cheval; mais voici le contingent de la Ville de Berne, à pied; la marche s'ouvre par le symbole de la force, un soldat à pied dans son armure, et par le *Mutz* auquel le son d'une brillante musique fait faire les bonds les plus divertissants... »

« Voici le long cortège des abbayes avec leurs bannières, chacune d'une couleur différente; les huit anciens cantons; la bannière portant en inscription le serment du Grutli, portée par un homme aux formes colossales; Guillaume-Tell avec son fils; puis les soldats de Laupen, ayant à leur tête un élégant cavalier, bannière en mains, suivi d'une musique et des drapeaux conquis dans cette bataille, portés par une troupe de jeunes garçons élégamment vêtus.

« Viennent ensuite les héros de nos anciennes guerres: Bubenbergh, Muhlern, Rodolphe d'Erlach; la joyeuse troupe des bouchers et des tanneurs; les soldats d'Oberhasli, avec l'aigle impériale: le baron de Weissenbourg, avec les habitants du Siebenthal; le char de triomphe portant les trophées de la bataille de Laupen, nos alliés les Waldstätten, et enfin la troupe des cavaliers soleurois précédés de leur capitaine dans une brillante armure.

« Cependant, la scène la plus imposante était le cortège de Morat. On ne savait pas ce qu'on y devait le plus admirer. Voici d'abord les trophées de la bataille; les canons bour-

guignons et autres armes de guerre, puis les bannières, le costume de Charles-le-Téméraire et sa riche tente.

« Entre ces divers trophées se trouvait l'armée victorieuse et ses nombreux alliés; une quantité innombrable de bannières de toute espèce, les héros immortels de cette époque, Adrien de Bubenbergh, Waldmann, Halvyll, etc. Le premier brillait entre tous par l'éclat et la richesse de son costume, ainsi que le duc René de Lorraine. »

Lo comi-voyageu et lo naz.

(INÉDIT).

Se y'a 'na sorta dè dzeins po fèrè et po derè dâi farcès, c'est bin lè comi-voyageu. Te possiblo quinna pliatena et quinna niaffe ont cliào gaillà! Ein pàovont-te dèbliotta et ne crayo pas que la pe granta tabousse dè fenna sè pouèssè branquà contrè leu. N'ia qu'à lè z'ourè dein onna pinto quand sont on part dè leu inseim-blio à derè dâi godriolès; y répondo que y'a dè quiet sè teni lo veintro.

Yon dè stào gaillà dinavè on dzo avoué dâi z'autrès dzeins à n'on cabaret, et coumeint l'avâi gaillà dè boutafrou et que ne botzivè pas dè dévezà, on coo qu'étâi découtè li, lài fâ :

— Vo z'tèrè comi-voyageu ?

— Oi, avoué honneu.

— Et po quinna marchandi voâdzi vo ?

— Po lè naz, repond lo gaillà, qu'étâi on grand farceu.

— Coumeint, po lè naz ? Ah ! po cliào naz ein carton qu'on vâi su lè vezadzirès qu'on met po sè déguisâi à bounan ?

— Na, na ! po lè vretablio naz qu'on a su la frimousse quand la sadze-fenna vo fâ eintrâ dein lo mondo.

Ti cliào qu'etiont quie rizont que dâi bossus d'ourè djasâ stu compagnon que ne rizâi pas li, po fèrè eincrairè que ne desâi pas onna farça et que s'adressè à n'on lulu qu'étâi à bet dè la trabilia, qu'avâi on pecheint gros naz.

— Monsu, se lài fâ, se vo volliâi fèrè onna patse avoué mè, vo z'atsito voutron naz, quand bin n'est pas dè premire qualità et que clià sorta sâi pou demandâie pè lè pratiquès.

— Mon naz ! repond l'autro.

— Et oi, voutron naz, livrablio après voutra moo et que vo pâyeri dè voutron viveint et compteint.

— T'einlèvâi la quinna, lài fâ l'autro, et dièro volliâi vo m'ein bailli ?

Lo comi-voyageu fa état dè mèsoura cé pifre et dè vouâiti dein on soi-disant carnet et lài fâ :

— Vo z'ein baillo dou ceints francs.

— Eh bin d'accœ, repond l'homme à naz, l'est veindu.

— Mâ à onna condechon, fâ lo comi-voyageu, c'est que y'a dix botolliès d'Yvorne à payi po cé que sè dédit.

— Oh ne sè pas porquî mè déderè, repond l'autro, du que pu gardâ mon naz tant qu'après ma mo, et se rein ne mè gravè, dè mon vi-veint, d'allâ et veni iò voudri, avoué mon naz.

— Oh po cein, vo z'atsito libro, ne metto min dè condechon.

— Eh bin totsi la man, la patse est fête.
Lo comi-voyageu lài totsè la man et lài dit :
« Eh bin, après midzo vo baillèri lè dou ceints francs. »

Adon ye criè la serveinta, lài dit cauquies mots à l'orolhie ein la tegneint pè la taille et on momeint après, la serveinta revint ein apportéint dâi grossès pincettes que l'avai ètsàodâ à fît et qu'ètion totès rodzès.

— Bailli vito, Fanchette, se fâ à la serveinta que lài remet lè pincettes et s'approutsé dè l'hommo à naz.

— Que volliâi-vo fèrè ? lài fâ cé l'hommo.
— Lo vu marquâ ! Ti lè iadzo qu'atsito, marquâ ma marchandi po qu'on ne pouèssè pas la mè tsandzi, kâ ne su pas soveint quie quand lè dzeins passont l'arma à gautse.

— Mâ dâo diablo se vu mè fèrè bourlà.
— Vo ne volliâi pas mè lo laissi marquâ ?

— Ma fâi na ! et voudrè bin vo vairè à ma pliaçe.

— Ah ma fâi, y'è atsetâ ; n'è pas veindu, et du que vo refusâ et que vo ne volliâi pas teni lo martsî, pâyî la dèdète !

Ma fâi, lo gaillâ fut condannâ pè tota la sociètâ, què lài baillâ lè too, et dut bon grâ, mau grâ, pâyî lè dix botolliès que furont bussès per ti cliâo qu'ètion quie, que recaffâvont à sè teni lo veintro tandi que lo pourro diablo que fasâi bouna mena à crouû dju, rizâi tot dzauno.

C.-C. DÈNÈRÈAZ.

Simplette.

Simplette était une petite mendiante, sans famille, sans asile, sans pain, sans beauté, sans esprit, ce pourquoi on l'appelait Simplette.

A défaut d'autre état civil, ce nom lui était resté et elle y répondait de bonne grâce.

Aussi favorisée de la nature, de la naissance, de la fortune, Simplette eût dû s'estimer fort malheureuse.

Mais le Seigneur n'a-t-il pas dit :

— Heureux les simples d'esprit !

A l'encontre de tant d'enfants riches, gâtés, aimés, choyés, comblés de tous les dons, enveloppés de toutes les tendresses, qui sont constamment maussades, boudeurs, mécontents de tout et de tous, Simplette était toujours contente, supportant gaiement le chaud, le froid, le soleil, la pluie, la faim, la soif, une chanson aux lèvres, le ciel dans les yeux, des fleurs à la main.

Simplette adorait les fleurs dont elle faisait de gros bouquets pour vendre à la porte des églises et sur le passage des processions, mais, timide et point hardie, elle se tenait à l'écart, n'osant harceler les nobles seigneurs et les belles dames, comme ses petits compagnons, et souvent elle ne récoltait pas une obole.

Mais elle s'en consolait facilement en invoquant dévotement la madone et en déposant à ses pieds le trop-plein de son panier et de son cœur.

Et ni fleurs ni prières n'étaient perdues.

Un jour, une vieille femme au chef branlant, au visage ridé et parcheminé, aux petits yeux brillants sous son capuce, s'arrêta sous le porche au moment où l'enfant arrangeait ses bouquets dans sa corbeille.

— Oh ! les belles fleurs ! comme elles sentent bon !

— En désirez-vous, madame ?

— C'est que je n'ai pas d'argent, ma petite.

— Ça ne fait rien, madame, et si cela vous fait plaisir...

— Alors, tu m'en fais cadeau ?...

— Bien volontiers.

— Ouais ! tu es généreuse, ma fille, car tu pourrais les vendre...

— Ce n'est guère probable ! En tout cas, une de plus ou une de moins !... Je n'en serai pas moins riche et vous en serez plus contente.

— Comment te nommes-tu, petite ?

— On m'appelle Simplette.

— Tu as des parents ?

— Notre Père qui est au ciel.

— Eh bien ! Simplette, ma mie, j'accepte ton bouquet et je t'en remercie.

Et elle s'éloigna.

Derrière elle, les gamins se moquèrent de la fillette :

— Tu fais des cadeaux à la vieille Léonarde qui est méchante, quineuse et si riche qu'elle pourrait payer ton éventaire au centuple, si elle n'était aussi avare. Elle cache un trésor et elle se prive de tout ; elle pourrait habiter un palais, elle loge dans une masure ; elle pourrait avoir de beaux habits et elle est vêtue comme une pauvre ; elle pourrait faire bonne chère et mange des rogatons ; enfin, elle vit plus chichement que le plus pauvre d'entre nous.

— Alors j'ai raison de lui faire l'aumône d'un bouquet ! répondit tranquillement Simplette.

Dame Léonarde avait, en effet, une fort vilaine réputation, sur laquelle chacun renchérisait à l'envi, à commencer par ses neveux, cousins et cousines, aux yeux desquels son principal défaut était assurément son obstination à vieillir.

Néanmoins, ils la comblaient de soins, de prévenances, de cadeaux, dans l'espoir de l'emporter dans son esprit... et dans son testament.

Elle, fort habilement, entretenait cette émulation qui lui rapportait tant de petits profits, vantant à l'un l'empressement de l'autre, et vice versa.

Aussi chacun, craignant de se laisser dépasser dans ce steeple-chase, multipliait visites et présents.

Dame Aloyse, la pâtissière, lui envoyait ses plus succulentes tartelettes ; maître Rigobert, le boucher, ses plus fins morceaux ; dame Hubertine, la tailleur, lui confectionnait de molleuses douillettes ; maître Ambroise, l'apothicaire, la bourrait de pâtes et de sirops, peut-être avec l'espoir inavoué d'une indigestion mortelle.

Mais la vieille n'y entendait pas malice et acceptait tout « d'aussi bon cœur que cela lui était offert ».

— Comme vous me gâtez tous, mes chers enfants ! répétait-elle souvent. Et moi, au moins, je sais que ce n'est pas pour ma fortune ; je suis si pauvre !

— Oh ! certes, ma tante, c'est bien désintéressé !

— C'est ce qui en fait le mérite, beau neveu. C'est égal, ça me chagrine de n'avoir pas un petit souvenir à vous laisser... oh ! un rien, mais auquel votre affection donnerait du prix en mémoire de moi.

— Assurément, ma tante !

Et chacun se flattait *in petto* d'être l'heureux élu. Dame Léonarde trépassa enfin !

Le jour des obsèques, très simples, puisqu'elle n'était plus là pour les voir, comme le cercueil passait sous le porche de l'église, Simplette, à sa place habituelle, songea qu'il était bien triste de s'en aller ainsi sans une couronne, sans une fleur et, même qu'elle avait fait l'aumône à la vivante, elle la fit à la morte et déposa son plus beau bouquet sur la bière.

A l'issue de la cérémonie, les héritiers se réunirent autour du notaire, dépositaire du testament de la défunte.

Dame Léonarde commençait par remercier ses bons parents de toutes les marques de tendresse désintéressée qu'ils lui avaient données pendant sa vie et qu'elle aurait vivement désiré reconnaître après sa mort. Mais, hélas ! elle ne laissait rien, absolument rien qu'elle ne dût à leur générosité, sauf, le vieux missel dont elle se servait depuis cinquante ans et qui était fort usé.

Si cependant ce souvenir de leur vieille parente avait quelque valeur à leurs yeux, elle le laissait à celui d'entre eux qui le réclamerait, ou, à leur défaut, à la petite Simplette qui lui avait fait don d'un bouquet.

— Grand bien lui fasse ! gronda maître Rigobert en colère ; un vieux bouquin pour tous mes bons gigots !

— Et moi pour tant de fines pâtisseries !

— Dire que j'usais mes doigts à lui coudre de chaudes pelisses !

— Et moi qui la gorgeais de réglisse et de juleps !

— Alors nul de vous ne réclame son legs ?...

— Certes, monsieur le tabellion, on se moque pas du monde à ce point !

— Et toi, petite ? demanda le notaire à Simplette, qu'il avait mandée.

— Moi, je veux bien, monsieur. Je suis bien reconnaissante à dame Léonarde d'avoir pensé à moi, et je garderai son missel en mémoire d'elle.

Tous les autres se gaussaient de sa simplicité.

Mais le notaire, lui remettant le vieux livre avec un grand salut :

— Or donc, Simplette, ma mie, vous êtes héritière de ce missel et de tous les biens de dame Léonarde, montant à plus de dix mille écus, car il est écrit de sa main à la première page :

« A celui-là seul qui réclamera mon vieux missel appartiendra mon héritage. »

Et voilà comment furent déconfits les avides héritiers, et récompensé le désintéressement de Simplette.

Arthur DOUBLIAC.

Laine et gigot.

On nous raconte, comme parfaitement authentique, la petite histoire qui va suivre :

Une femme assez bien mise se présente un jour chez M..., marchand d'articles de literie, et se fait peser 3 kilos de laine, à 6 francs le kilo.

Sur une feuille de fort papier d'emballage qui se trouvait près de la balance, la cuisinière de la maison avait momentanément placé un magnifique gigot de mouton qu'elle venait de rapporter de la boucherie. Ce morceau parut sans doute appétissant à l'acheteuse, qui, tandis que les commis étaient occupés à servir d'autres personnes, faisait entrer sa laine dans un sac dont elle était munie et dans lequel elle fit disparaître le gigot.

Mais une glace placée dans l'arrière-magasin avait révélé cet acte déloyal aux yeux du patron.

Au moment où la dame s'approchait du comptoir pour solder sa facture, il s'avança et dit au commis :

— Etes-vous certain de ne pas vous être trompé ? Il me semble que madame a dans son sac plus de trois kilos de laine.

— Jene crois pas, répliqua le commis ; mais il est facile de s'en assurer en le remettant dans la balance.

La chose fut exécutée et l'on trouva un poids de 7 1/2 kilos.

— Vous voyez, madame, qu'il y avait erreur, fit le marchand d'un ton calme. Consentez-vous à garder le surplus ?

— Sans doute ! se hâta de répondre la dame en rougissant jusqu'aux oreilles.

Et elle paya la viande au prix de la laine, c'est-à-dire à raison de 6 fr. le kilo.

Un original.

Les journaux anglais nous apprennent la mort de James Robertson, un des plus riches négociants de Manchester. Cet homme jouissait d'une réputation de probité, mais c'était le caractère le plus original qu'on pût rencontrer dans les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Ce Robertson était un singulier homme : bon, juste, loyal et même généreux, mais sévère en diable. Quand il disait : « Je veux que cela soit », il fallait que cela fût. Il avait six domestiques, sans compter les cochers, grooms, chefs d'office et autres. Chacun de ces serviteurs avait des attributions spéciales, et l'un ne pouvait empiéter sur les attributions de l'autre sans attirer un orage sur sa tête. A la seconde infraction, il était impitoyablement congédié.

Il possédait un domestique dont l'unique charge consistait à lui broser son chapeau ; un autre avait soin de ses rasoirs et ainsi de suite. Robertson était adoré de ses gens, car il en prenait soin comme de ses enfants ; mais il fallait que ses ordres fussent ponctuellement exécutés : une carafe déplacée, une commission oubliée, une minute de retard dans l'accomplissement de ses volontés, provoquaient une tempête dont les suites étaient terribles.

Betsy, chargée du soin particulier de son cabinet de travail, pouvait y pénétrer à chaque heure du jour ; mais en entrant ou en sortant il ne lui était jamais permis de laisser la porte ouverte.

Un jour, Betsy demanda la permission d'assister à la noce d'une sœur, à quelques milles de Manchester. Robertson lui accorda un congé